

## Info

10, rue de la Mairie  
28160 DANGEAU  
☎ 02 37 96 74 66  
Fax : 02 37 96 74 69  
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr

### Le Grenelle de l'Environnement et les déchets :



La loi Grenelle 1, promulguée le 3 août 2009 et la loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, abordent des chantiers majeurs pour l'environnement comme celui du traitement des déchets et renforcent notamment la politique de réduction des déchets.



Au moment où j'écris ces lignes, je ne peux m'empêcher de rendre hommage, une nouvelle fois, à mon prédécesseur : Christian Bilbaut. Conformément à son souhait, avec le comité syndical de notre SICTOM, je m'efforce de poursuivre la politique menée depuis plusieurs années et qui a permis de baisser le taux de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.

Cependant, les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers en cours de finalisation nous amènent à explorer de nouvelles pistes de travail : programme de prévention, gestion des déchets organiques, vigilance sur la qualité du tri...

Dans ce contexte en constante évolution, l'enjeu est de trouver le juste équilibre entre la prise en compte de ces préconisations et la maîtrise des coûts tout en assurant un service satisfaisant pour les usagers. Ce n'est qu'avec votre active collaboration que nous parviendrons à cet équilibre. Je vous en remercie par avance.

Bien à vous  
Dominique Douset  
Président

Participez à notre enquête sur les pratiques de gestion domestique des déchets organiques (végétaux et déchets de cuisine).

### Objectifs :

- Diminuer de 15 % sur 5 ans les quantités de déchets enfouies ou incinérées.
- Diminuer de 7 % sur 5 ans la production d'ordures ménagères.
- Favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation avec par exemple :
  - ⇒ d'ici le 01/01/2012, obligation pour les collectivités de mettre en place des plans de prévention.
  - ⇒ au 01/07/2011, obligation dans les grandes surfaces (>2.500m<sup>2</sup>) de mettre en place des points de collecte des emballages issus des produits achetés dans ce magasin.
- Création de filières spécifiques pour les produits d'ameublement, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les seringues.
- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations.
- Mettre en place un diagnostic déchets avant démolition de certains types de bâtiments.
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs.
- Instaurer des plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP.
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



### La révision du PEDMA d'Eure-et-Loir :

Le PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) est un document de planification qui fixe, pour les 10 ans à venir, les objectifs et les moyens pour une gestion des déchets durable à l'échelle du département. Suite aux nouvelles dispositions nationales, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a lancé la révision du PEDMA début 2009. Ce travail devrait aboutir, au cours du premier trimestre 2011, à l'adoption d'un nouveau plan.

### Les objectifs du projet de plan :

<b>Objectifs de prévention :</b> - 7 % d'ordures ménagères et de déchets verts + 0% d'encombrants et déchets non ménagers	<b>d'ici 2015</b>	<b>Objectifs de valorisation :</b> 75 % des emballages, verre et papiers 41 % des encombrants et gravats 100 % des déchets verts 60 % des déchets non ménagers
<b>Objectif de collecte :</b> Déchets dangereux des ménages : 2,5 kg/hab/an (peintures, solvants, pesticides, piles...)		

## Horaires des services du Sictom

**HIVER** du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

Déchèteries	Plate-forme de compostage
<b>BONNEVAL</b> ZI rue de villancien Tél : 02 37 47 46 15 lundi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30 mardi : 9h00 à 12h00 mercredi : 13h30 à 17h30 jeudi : fermé vendredi : 10h00 à 12h00 13h30 à 17h30 samedi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30	<b>DANGEAU</b> Route de Saumeray Tél : 02 37 96 74 66 lundi : 13h30 à 17h30 mardi : 13h30 à 17h30 mercredi : 13h30 à 17h30 jeudi : fermé vendredi : 13h30 à 17h30 samedi : 9h30 à 12h00 13h30 à 17h30
<b>BROU</b> Route de frazé Tél : 02 37 96 06 03 lundi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30 mardi : 9h00 à 12h00 mercredi : 13h30 à 17h30 jeudi : fermé vendredi : 10h00 à 12h00 13h30 à 17h30 samedi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30	
<b>ILLIERS-COMBRAY</b> Zone industrielle Tél : 02 37 24 13 32 lundi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30 mardi : fermé mercredi : 13h30 à 17h30 jeudi : 9h00 à 12h00 vendredi : 10h00 à 12h00 13h30 à 17h30 samedi : 9h00 à 12h00 13h30 à 17h30	

**ÉTÉ** du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Déchèteries	Plate-forme de compostage
<b>BONNEVAL</b> ZI rue de Villancien Tél : 02 37 47 46 15 lundi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 mardi : 9h00 à 12h00 mercredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 jeudi : fermé vendredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 samedi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30	<b>DANGEAU</b> Route de Saumeray Tél : 02 37 96 74 66 lundi : 9h30 à 12h00 14h00 à 18h30 mardi : 14h00 à 18h30 mercredi : 14h00 à 18h30 jeudi : 14h00 à 18h30 vendredi : 14h00 à 18h30 samedi : 9h30 à 12h00 14h00 à 18h30
<b>BROU</b> Route de Frazé Tél : 02 37 96 06 03 lundi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 mardi : 9h00 à 12h00 mercredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 jeudi : fermé vendredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 samedi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30	
<b>ILLIERS-COMBRAY</b> Zone industrielle Tél : 02 37 24 13 32 lundi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 mardi : fermé mercredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 jeudi : 9h00 à 12h00 vendredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30 samedi : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h30	

### SERVICE DU CAMION VERT

Si vous avez plus de 65 ans ou si vous avez une carte d'invalidité, vous pouvez faire appel au service de ramassage des végétaux à domicile pour vos déchets courants de jardin (limité à un camion maximum) en appelant le 02 37 96 74 66.

## Mémo du tri

<b>des papiers</b> Journaux, prospectus, magazines	<b>des emballages</b> Bouteilles (eau, jus de fruit, sodas, huile, lait...), flacons de produits ménagers, de produits de toilettes, cubitainers Briques alimentaires, barquettes aluminium, boîtes de conserve, de gâteaux et de boissons, boîtes à thé, bidons, boîtes et suremballages en carton, aérosols	<b>du verre</b> Bouteilles, bocaux de conserve, pots
Un doute ? Dans votre poubette habituelle		
Végétaux, déchets de jardins = Déchèterie ou plate-forme de compostage ou compostage dans le jardin		

Sictom BBI Brou Bonneval Illiers-Combray

Logo: SICTOM, Eure-et-Loir, ECO EMBALLAGES, ADEME

5 Quels sont vos besoins, vos attentes pour vous aider à faire évoluer vos pratiques ?

un accompagnement technique

sous quelle forme ?

réunions publiques d'informations

informations techniques écrites (guide de bonnes pratiques)

aide et suivi de terrain

un composteur individuel

un broyeur de végétaux

autre (préciser ci-dessous) :

### Pour les praticiens du compostage :

6 Depuis combien de temps compostez-vous ?

les déchets de cuisine :

moins d'un an  entre 5 et 10 ans

entre 1 et 5 ans  plus de 10 ans

Je ne composte pas les déchets de cuisine

les déchets verts :

moins d'un an  entre 5 et 10 ans

entre 1 et 5 ans  plus de 10 ans

Je ne composte pas les déchets verts

7 Si vous utilisez un composteur, de quel type est-il ?

en plastique  ouvert (ajouré, sans couvercle)

en bois  fermé (avec couvercle)

en métal  autre (préciser ci-dessous) :

8 Utilisez-vous un broyeur à végétaux ?

OUI  NON

si OUI :

vous en êtes propriétaire  il vous est prêté

vous le louez

autre (préciser ci-dessous) :

9 Procédez-vous à un brassage des déchets en compostage ?

au moins tous les mois  tous les 2 ou 3 mois

rarement  jamais

10 Quelle est la durée approximative du compostage : \_\_\_\_\_ mois NSPP

11 Quelle est l'apparence du compost mûr ?

COULEUR : uniforme  irrégulière

noir  brun

ASPECT : homogène  hétérogène

pulvérulent  fibreux

terreux  pâteux

quelques fragments de déchets identifiables

12 Criblez-vous le compost avant de l'utiliser ?

OUI  NON

si OUI, de quelle manière ? : \_\_\_\_\_

13 Où utilisez-vous votre compost ?

au jardin potager  dans les massifs floraux

pour les plantes en pots  ailleurs... (préciser ci-dessous) :

14 Quelle est votre motivation pour faire du compostage ?

on a toujours fait ça dans la famille  c'est un bon geste pour l'environnement

j'ai besoin de compost (pour le jardin, etc.)  c'est lutter contre le gaspillage

autres (préciser ci-dessous) :  c'est naturel de recycler

**Focus sur le SICTOM BBI :**

**Réduisons vite nos déchets, ça déborde !**

1994



496 kg / hab./an

En 15 ans, la production de déchets a augmenté considérablement. Ainsi, en 2009 un habitant du SICTOM BBI produit 57 % de déchets en plus par rapport à 1994. Chacun produit en moyenne 777 kg de déchets par an (la moyenne départementale est de 660 kg / hab / an). Les ordures ménagères incinérées représentent, à elles seules, 31 % de ces déchets et les déchets végétaux 20 %.

2009



777 kg / hab./an

*Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !*

**Les déchets organiques et vous :**

Les déchets organiques (déchets végétaux de jardins et déchets de cuisine) représentent 1/3 de nos déchets. Des pratiques alternatives à la poubelle peuvent nous aider à réduire notre production (compostage, paillage...). C'est pourquoi le SICTOM envisage de mener une opération de promotion de gestion domestique de ces déchets par le biais d'outils adaptés (guide de bonnes pratiques, composteurs individuels...).

**Merci de remplir le questionnaire inclus dans ce journal d'informations et de nous le retourner. Il nous permettra de mieux connaître vos habitudes et vos besoins, et ainsi, de mieux cibler notre action.**



**18 % d'erreurs de tri dans les emballages recyclables :**

*Trions bien, trions mieux !*

La poubelle jaune ne sert pas aux ordures résiduelles mais aux emballages recyclables uniquement.

Vos déchets végétaux doivent être compostés, portés en déchèterie ou à la plate-forme de compostage. Ils ne doivent pas être déposés dans vos poubelles.

**Ces déchets ne sont pas recyclables ne pas les mettre dans les bacs de tri :**

- Sacs, films, blisters et boîtes en plastique
- Barquettes polyester
- Pots de yaourt, de crème et de fromage
- Pots de fleurs en plastique ou en terre cuite

**Logos et symboles : décryptage**

**Le point vert** figure sur 95% de nos emballages... Il signifie que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement de la collecte sélective et du recyclage. Il ne veut pas dire que l'emballage est recyclable ou qu'il est composé de matières recyclées. Il convient de vérifier son guide pratique du tri avant de le jeter dans la poubelle des emballages recyclables.



**L'anneau de Moebius** est le symbole du recyclage. Il signifie que le produit ou l'emballage qui le porte est recyclable.

Quand la boucle comporte un pourcentage, il signifie que l'emballage ou le produit comporte des matériaux recyclés correspondant au pourcentage affiché.



Ces deux **Ecolabels** (français et européen), seuls reconnus par le Ministère de l'environnement, garantissent que les produits qui les portent réduisent leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie, tout en conservant leur qualité d'usage.

Le logo **Tidy Man** est une incitation à la propreté qui nous invite à jeter le déchet dans une poubelle et non par terre.



Ce symbole présent sur les **piles** indique que le consommateur ne doit pas les jeter à la poubelle, mais les rapporter à son commerçant ou en déchèterie.

**Calendrier de collecte 2011**

**Sictom BBI**  
Brou Bonneval Illiers-Combray

COMMUNES COLLECTÉES UNE FOIS PAR SEMAINE

BOURGS COLLECTÉS DEUX FOIS PAR SEMAINE

**Jours de passage**

**JANVIER 2011**

S1	M1	M2	J3	M4	M5	D6	L7	M8	M9	M10	M11	S12	J13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	S22	J23	M24	M25	M26	M27	M28	M29	M30	L31
L1	J1	V2	S3	D4	L5	M6	V7	J8	M9	S10	D11	J12	M13	V14	J15	M16	V17	J18	M19	S20	D21	J22	M23	V24	J25	M26	V27	J28	M29	V30	M31
D1	M2	J3	M4	V5	D6	L7	M8	J9	M10	S11	D12	J13	M14	V15	D16	L17	M18	J19	M20	S21	D22	J23	M24	V25	D26	L27	M28	J29	M30	D31	

**JANVIER 2012**

S1	M1	M2	J3	M4	M5	D6	L7	M8	M9	M10	M11	S12	J13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	S22	J23	M24	M25	M26	M27	M28	M29	M30	L31
L1	J1	V2	S3	D4	L5	M6	V7	J8	M9	S10	D11	J12	M13	V14	J15	M16	V17	J18	M19	S20	D21	J22	M23	V24	J25	M26	V27	J28	M29	V30	M31
D1	M2	J3	M4	V5	D6	L7	M8	J9	M10	S11	D12	J13	M14	V15	D16	L17	M18	J19	M20	S21	D22	J23	M24	V25	D26	L27	M28	J29	M30	D31	

**BOURGS COLLECTÉS DEUX FOIS PAR SEMAINE**

- BONNEVAL-YÈVRES**: MARDI (Ordures ménagères), VENDREDI (Verre), JEUDI (Emballages)
- ILLIERS-COMBRAY**: LUNDI (Ordures ménagères), JEUDI (Ordures ménagères)
- BROU**: LUNDI (Ordures ménagères), JEUDI (Ordures ménagères)

**BOURGS COLLECTÉS UNE FOIS PAR SEMAINE**

- JEUUDI**: Brou (campagne uniquement), Dampierre-sous-Brou, Monttereau
- VENDREDI**: Dangeau, Yèvres (campagne uniquement)
- SAMEDI**: Alluyes, Bullou, Gohory, Le Gault-St-Denis, Neuvy-en-Dunois, Montharville, Moriers, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville, Saumeray, Trizay-les-Bonneval
- LUNDI**: Illiers-Combray (campagne uniquement), Méreglise, Saint-Eman, Vieuvicq
- MARDI**: Bonneval (campagne uniquement), Bouville, Montboissier, Vitray-en-Beauce
- MERCREDI**: Cerney, Charonville, Las Châtelliers-Notre-Dame, Magry, Marchéville, Mézières-au-Perche, Saint-Avit-les-Guespières, Saumeray, Unverre

**• Vos poubelles et bacs doivent être sortis LA VIELLE AU SOIR. • Lors de JOURS FÉRIÉS, la collecte est reportée au JOUR OUVRABLE SUIVANT.**

**Gestion des déchets organiques**  
**Questionnaire sur les pratiques existantes et les besoins**

Merci de remplir cette enquête et de nous la retourner avant le **31 janvier 2011** :

- soit par courrier à l'adresse suivante :  
SICTOM BBI  
10 rue de la Mairie  
28160 DANGEAU

- soit en la déposant à la déchèterie de Brou, Bonneval ou Illiers Combray ou encore à la plate-forme de compostage de Dangeau.

- soit par fax au 02 37 96 74 69

Vous pouvez aussi télécharger et imprimer ce questionnaire sur le site [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr).

**1 Quelle est votre tranche d'âge ?**

moins de 20 ans  30 - 40 ans  50 - 60 ans  > de 70 ans

20 - 30 ans  40 - 50 ans  60 - 70 ans

**2 Renseignements divers**

profession

nombre de personnes au foyer

nombre d'adultes (> 18 ans)  nombre d'enfants (< 18 ans)

type d'habitat

individuel avec jardin  individuel sans jardin  collectif sans jardin  collectif avec jardin

taille du jardin  m²

**3 Que faites-vous de vos déchets de cuisine (épluchures, reliefs de repas, fleurs fanées ...) et de vos déchets verts (tontes de gazon, tailles de haies, feuilles, déchets de massifs floraux, fruits ...)?**

(Faire une croix dans la case concernée, pour chaque déchet.)

En cas de destinations multiples, indiquer les trois principales, par ordre d'importance : 1, 2, 3)

Déchets de cuisine		Déchets verts	
<input type="checkbox"/>	jetés à la poubelle	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	emportés en déchèterie	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	déposés en décharge autorisée	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	déposés en décharge/dépôt non autorisé	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	brûlés	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	donnés aux animaux (poules, lapins...)	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	mis en tas et compostés	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	compostés dans un composteur	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	utilisés en paillage	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	utilisés en mulching	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	autre (préciser ci-dessous) :	<input type="checkbox"/>	

**4 Ces façons de procéder vous semblent-elles satisfaisantes ?**

OUI  NON

Si NON, que seriez-vous disposés à modifier ?

Déchets de cuisine		Déchets verts	
<input type="checkbox"/>	jetés à la poubelle	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	emportés en déchèterie	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	déposés en décharge autorisée	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	déposés en décharge/dépôt non autorisé	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	brûlés	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	donnés aux animaux (poules, lapins...)	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	mis en tas et compostés	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	compostés dans un composteur	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	utilisés en paillage	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	utilisés en mulching	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	autre (préciser ci-dessous) :	<input type="checkbox"/>	

Inscrire un "+" (augmentation) ou un "-" (diminution) selon l'évolution de chaque méthode concernée